



COMMUNE DE LA GRANDE BÉROCHE

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit budgétaire annuel de CHF 172'000.- pour le développement du projet d'animation socioculturelle hors-murs sur tout le territoire communal

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

La commune de La Grande Béroche, par l'intermédiaire des divers chefs du dicastère enfance et jeunesse se succédant, élabore une politique de la jeunesse afin de proposer à cette partie de la population une offre d'activités variées. Cette dernière a pour objectif de les soutenir et de les encourager dans leur développement physique, relationnel et psychique, dans un moment charnière de leur vie, tout en les encourageant à s'investir dans la vie villageoise et associative.

L'accompagnement des jeunes est une affaire de toutes et tous : la Confédération, le Canton et les Communes.

2. Les rôles et responsabilités des collectivités publiques dans l'élaboration d'une politique de la jeunesse

La politique de la jeunesse s'inscrit à la fois au niveau fédéral, cantonal et communal :

2.1 Le rôle de la Confédération

Le Conseil fédéral définit la politique de l'enfance et de la jeunesse comme une politique de protection, d'encouragement et de participation visant avant tout, selon la Constitution fédérale, les objectifs suivants :

- les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement (art. 11, al. 1 Cst.) ;
- les enfants et les jeunes sont encouragé·e·s à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et sont soutenu·e·s dans leur intégration sociale, culturelle et politique (art. 41, al. 1, let. g Cst.).

Pour atteindre ces objectifs, c'est-à-dire protéger, encourager et faire participer les enfants et les jeunes, des prestations doivent être fournies. Pour cela, des structures et des processus appropriés sont nécessaires. Les Cantons et les Communes en sont les principaux responsables, sachant que les Cantons ont souvent une fonction de soutien ou de coordination. La Confédération assume quelques tâches subsidiaires.

2.2 Le rôle du Canton

Au niveau cantonal, la promotion aux activités de la jeunesse est définie dans la loi sur le soutien aux activités de jeunesse extra-scolaires (LSAJ), du 17 février 2009, dont les buts sont les suivants :

1. promouvoir des conditions favorisant un développement harmonieux des enfants et des jeunes ;
2. soutenir les projets intéressant la jeunesse et/ou conçus par elle ;
3. soutenir les différents organismes de jeunesse ou s'occupant de la jeunesse, notamment les associations socioculturelles et sportives et les associations de parents ;
4. prévenir les situations et les facteurs mettant en danger la jeunesse, ainsi que promouvoir des comportements responsables pour la santé ;
5. encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale et politique au niveau communal, régional et cantonal, afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté.

L'État s'est doté d'une déléguée à la jeunesse qui est chargée de mettre en œuvre la politique de la jeunesse définie par le Canton dans les domaines de la promotion, du soutien et de la prévention.

2.3 Le rôle des Communes

La commune est un lieu central pour les enfants et les jeunes qui y grandissent. En plus du temps passé dans la famille et à l'école, les enfants et les jeunes évoluent en même temps dans de nombreux endroits au sein de la commune. Citons notamment les structures d'accueil extrafamilial, les centres d'animation socioculturelle, les places de jeux, les installations sportives, l'espace public ou encore les associations.

C'est pourquoi les Communes ont une responsabilité particulière dans le fait de promouvoir ou de créer des conditions dans lesquelles les enfants et les jeunes peuvent grandir et se développer de manière positive. Elles peuvent assumer cette responsabilité en menant une politique communale active dans le domaine des activités extra-scolaires.

3. Brève présentation de l'animation jeunesse offerte par le Kallo

Le Kallo est le centre d'animation socioculturelle de jeunesse de La Grande Béroche et de Cortaillod. Ses prestations visent l'épanouissement et l'autonomisation des jeunes, ainsi que le renforcement du tissu social local.

Les missions du Kallo sont les suivantes :

- favoriser l'intégration sociale ;
- viser le développement de compétences ;
- encourager la participation et valoriser la citoyenneté ;
- mener des actions de promotion de la santé et de prévention.

Pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues, l'équipe d'animation du Kallo travaille actuellement sur les axes d'intervention suivants :

- un accueil libre ;
- un programme d'ateliers et d'activités à thèmes ;
- la réalisation de différents projets.

4. Les différentes activités du Kallo

4.1 L'accueil libre

Situé à Bevaix, au rez-de-chaussée de la Maison de commune, l'accueil libre du Kallo est un espace ouvert aux jeunes selon le principe de libre adhésion (sans inscription préalable ni temps de présence délimité).

Les jours d'accueil sont les mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 19h00 ainsi que les mercredis de 13h45 à 19h00.

4.2 Programme d'ateliers et d'activités à thèmes

En parallèle à la prestation d'accueil libre, l'équipe d'animation propose régulièrement des ateliers à thèmes. Ces activités sont organisées, en principe, les mercredis après-midis (parallèlement à l'accueil libre) et durant les vacances scolaires (relâches, printemps et automne). Elles peuvent avoir lieu dans les locaux du Kallo ou à l'extérieur, et sont encadrées par les animateurs.

4.3 Réalisation de différents projets en lien avec les missions du Kallo

Par ailleurs, l'équipe d'animation du Kallo met également en place des projets ponctuels ou plus réguliers en lien avec les missions de l'animation socioculturelle et de soutien à la jeunesse. Ceux-ci peuvent prendre différentes formes, la plupart naissant des attentes, besoins et envies décelés chez les jeunes grâce aux échanges et à la proximité entretenue au quotidien.

L'équipe d'animation offre également une présence auprès de la jeunesse lors de diverses manifestations, telles que les 5 ans de la fusion, le Tour de Romandie, les fêtes villageoises, etc. Elle est également régulièrement sollicitée par les différents services communaux pour sa connaissance des dynamiques propres à la jeunesse locale.

4.4 Partenariat avec le Cercle scolaire régional Les Cerisiers

En début d'année 2025, un nouveau projet collaboratif a vu le jour entre le Kallo et le Cercle scolaire régional Les Cerisiers (CSRC). À la demande de la direction, l'équipe d'animation est présente sur certains temps du midi, afin de proposer des activités sportives et de loisirs aux élèves restant dans l'enceinte du collège pendant leur pause.

Le résultat s'est avéré très positif avec une participation d'une trentaine de jeunes par période. Ce constat permet donc de confirmer la pertinence de ce projet et invite à la poursuite de ce partenariat.

4.5 Le travail hors temps d'accueil du Kallo

Que ce soit pour l'accueil libre, les activités à thèmes ou tous les autres projets (voir le document en annexe), il est strictement nécessaire que l'équipe d'animation dispose d'un temps de travail hors des temps d'ouverture de l'espace d'accueil, dont la charge peut varier selon les périodes :

- réunion d'équipe hebdomadaire ;
- intendance : nettoyage et entretiens des locaux, rangements, achats, commandes, transports et préparation de matériel ;
- organisation des animations, ateliers et élaboration des programmes vacances ;
- communication et promotion des actions du Kallo (site internet, presse locale, plateforme « Pronote », réseaux sociaux, présentation auprès des élèves entrant au cycle 3 du CSRC, etc.) ;
- organisation et présence lors des différentes manifestations sur le territoire communal (Tour de Romandie, 5 ans de fusion, 50 ans des Cerisiers, diverses fêtes villageoises, etc.) ;
- Pocket Job¹ (gestion des demandes, rencontre des mandataires, établissement des contrats, suivi des prestations en cours) ;
- divers entretiens hors accueil libre (aide à la recherche de voie de formation, orientation vers différents services spécialisés selon les problématiques vécues, entre autres) ;
- organisation de différentes ventes avec les jeunes afin de les faire participer au financement des activités du Kallo ;
- collaboration avec différents partenaires (éducation, social, jeunesse, santé, sociétés locales) et participation à différents projets cantonaux ;
- supervision et formation continue en lien avec le domaine de la santé et de l'éducation.

De plus, l'animateur responsable, en tant que chef de secteur communal, a différentes tâches supplémentaires :

- gestion de l'équipe et des ressources humaines en lien avec les directives communales (répartitions des tâches au sein de l'équipe d'animation, entretiens, suivi des objectifs individuels, contrôle des heures et vacances, etc.) ;
- gestion du budget ;
- gestion des courriels ;
- gestion des subventions et rédaction des rapports pour les différentes instances cantonales (Office de promotion de la santé publique et de la prévention, Dîme de l'alcool, Loterie Romande, etc.) ;
- suivi de l'étudiant HES.

Actuellement, le personnel du Kallo, avec le pourcentage octroyé, met en place de nombreux projets et est présent lors de manifestations hors du temps d'accueil avec les jeunes : certains projets en cours ou diverses sollicitations de la part du Canton ont été laissés en suspens ou n'ont pas pu être menés avec la qualité requise.

¹ cf. annexe

5. Financement et gestion du Kallo

D'une part, le Kallo est financé par la commune de La Grande Béroche qui met à disposition les locaux et qui, conjointement à la commune de Cortaillod, rémunère les animateurs socioculturels. Ceux-ci étant des employés communaux, la gestion des ressources humaines est assumée par la commune de La Grande Béroche.

D'autre part, l'Association du centre d'animation jeunesse le Kallo (ACAJK) se charge de la gestion des activités et effectue des recherches de fonds pour financer les animations, l'équipement et les frais courants.

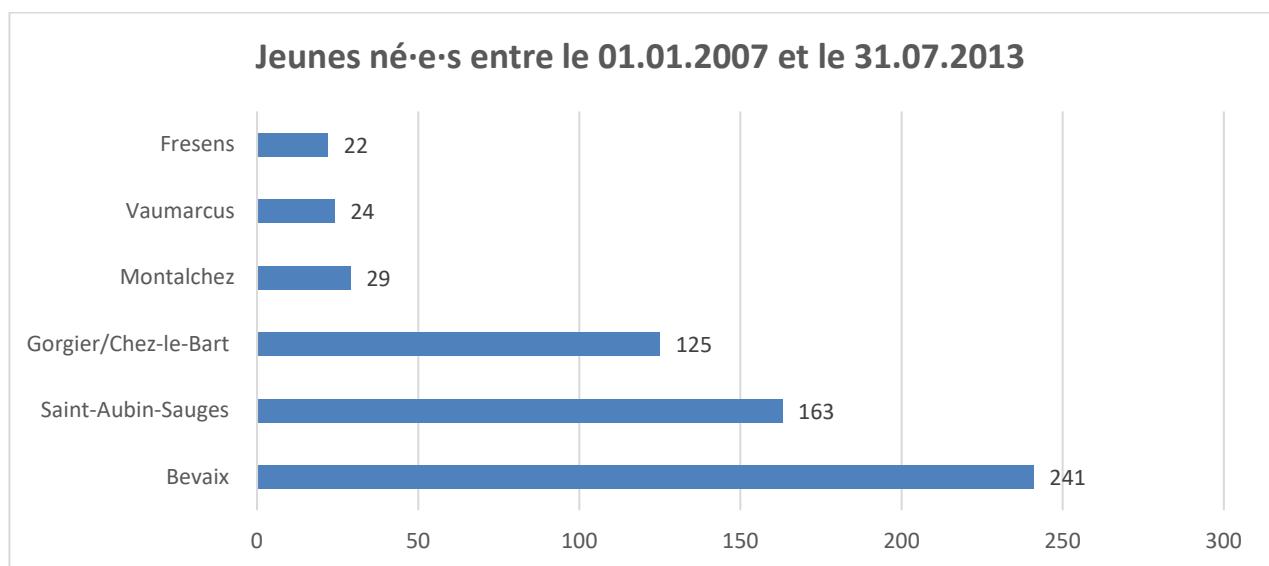
La répartition des responsabilités de chacune des parties est définie par une convention établie entre la commune de La Grande Béroche et l'ACAJK.

6. Projet de développement de l'offre pour la jeunesse par la mise en place de l'animation hors-murs

Lors des accueils libres, les animateurs comptent entre 20 et 40 visites par jour. Ces chiffres sont réjouissants et démontrent le bon fonctionnement et l'utilité du centre d'animation socioculturelle de jeunesse. D'autre part, les activités et ateliers organisés rencontrent un franc succès et l'équipe développe toujours davantage de projets en parallèle à son offre d'accueil libre.

Compte tenu de ses ressources, le Kallo tourne donc à plein régime. Cependant, même si les jeunes proviennent de tous les villages de La Grande Béroche et de Cortaillod, sa position géographique rend l'accès plus difficile aux jeunes habitant des zones plus éloignées des locaux.

Sur 9'237 habitant·e·s², nous comptons à ce jour 604 jeunes âgé·e·s de 12 à 18 ans (en âge de fréquenter le Kallo, soit dès la 9^e année scolaire), réparti·e·s par village comme suit :



Sur ces 604 jeunes, les prestations du Kallo en atteignent une bonne partie, mais il est possible de faire mieux.

C'est pourquoi il est proposé aux autorités communales et cantonales de développer les prestations du Kallo et de les étendre sur l'ensemble des territoires communaux. Pour ce faire, la possibilité de développer une animation hors-murs et itinérante existe. Celle-ci aurait l'avantage de gommer certaines inégalités entre les jeunes des différents villages sans passer par la création onéreuse d'une antenne intra-muros dans les autres villages communaux.

Le principe de l'animation socioculturelle hors-murs est d'aller à la rencontre des jeunes directement dans les lieux qu'ils/elles fréquentent naturellement. Pendant la période hivernale, ces

² Chiffres transmis en date du 8 mai 2025 par le service de la population

interventions peuvent être complétées par des animations itinérantes organisées dans des salles de gym ou de spectacles mises à disposition sur les territoires communaux.

Ce type de dispositif a déjà fait ses preuves dans plusieurs communes du canton, comme par exemple Neuchâtel, Boudry, Milvignes, Le Landeron, Cressier, Cornaux et Lignières.

6.1 L'animation socioculturelle hors-murs comme outil de prévention

Dans une société en pleine mutation qui touche aussi bien la famille que le monde du travail, l'adolescence est une période de transition de plus en plus longue et complexe. Certain·e·s jeunes fragilisé·e·s peuvent alors être exposé·e·s à un risque de rupture. C'est pourquoi, afin d'identifier leurs besoins et de les soutenir de manière adéquate, il est essentiel qu'une présence régulière de professionnel·le·s du travail social soit développée au plus près d'eux.

L'animation socioculturelle hors-murs permet de remplir ce rôle et constitue un véritable outil de prévention face à différents dangers et problématiques vécus (difficultés familiales, violence, addictions, santé sexuelle, troubles psychiques, harcèlement, échec scolaire, enjeux socioprofessionnels, etc.). La spécificité et l'avantage des actions à l'extérieur sont tels qu'ils permettent à l'équipe d'aller à la rencontre des jeunes qui, pour une raison ou une autre, ne viendraient pas s'adresser directement aux professionnels du Kallo dans leurs locaux.

7. Déploiement du dispositif d'animation socioculturelle hors-murs

Afin de renforcer cette action auprès des jeunes, le présent rapport propose que le dispositif hors-murs soit déployé sur l'ensemble des territoires communaux, deux fois par semaine, à savoir les mercredis et samedis après-midis.

Il paraît également essentiel de maintenir l'engagement au sein du Cercle scolaire en poursuivant les interventions durant les pauses de midi, à raison de deux fois par semaine. L'augmentation des EPT demandée permettrait de garantir cette présence et d'ancrer durablement ce partenariat, dont la phase de test s'est avérée très concluante.

De cette manière, les 15 heures d'accueil libre hebdomadaires déjà existantes seraient complétées par 12 heures d'intervention hors-murs.

Planning du dispositif total (accueil libre et hors-murs) :

Jour	Accueil libre	Hors-murs + CSRC
lundi		11h30 - 13h30
mardi	15h45 - 19h	11h30 - 13h30
mercredi	13h45 - 19h	14h - 18h
jeudi	15h45 - 19h	
vendredi	15h45 - 19h	
samedi		14h - 18h

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, chaque accueil libre et intervention hors-murs doit être encadré par deux professionnel·le·s au minimum. En effet, si une situation d'urgence survient et mobilise un animateur ou une animatrice présent·e, le reste du groupe doit pouvoir être encadré.

Le temps de présence fixe auprès des jeunes représente 66% du temps de travail hebdomadaire de l'équipe d'animation. Le 34% restant du cahier des charges représente le temps de travail administratif et d'activités extraordinaires auprès des jeunes (voir point 4.5). Ce pourcentage est en adéquation avec les pratiques dans les centres d'animation jeunesse du canton.

8. Besoin en ressources humaines pour le projet d'animation hors-murs

Les ressources actuelles du Kallo sont restées identiques à celles existantes avant la fusion, la dernière demande d'EPT supplémentaire remontant à 2016. Cette augmentation avait alors été financée par une subvention des communes de Saint-Aubin-Sauges, Gorgier et Cortaillod. Depuis, le Kallo n'a cessé de développer de nouveaux projets et partenariats afin de répondre aux besoins croissants de la jeunesse de la région.

8.1 Dotation et répartition actuelle du travail

L'équipe du Kallo est actuellement constituée de trois travailleurs sociaux :

- un responsable à 70% ;
- un animateur socioculturel HES à 40% ;
- un animateur socioculturel HES en formation à 50%.

L'engagement d'étudiant·e·s en formation, comme toutes les personnes ayant un statut d'apprenant au sein des services communaux (apprenti·e·s, stagiaires, etc.), est de la responsabilité du Conseil communal, mais ceci vous est indiqué par souci de transparence.

Afin d'assurer le projet d'animation hors-murs (voir point 6) en sus de l'accueil libre et des projets actuels, l'équipe d'animation devrait être augmentée de :

- augmentation de 0,1 EPT pour le poste de responsable ;
- augmentation de 1 EPT pour les postes d'animation ;
- augmentation de 0,1 EPT pour l'étudiant animateur socioculturel en formation.

Cette demande d'EPT a été calculée sur des bases d'activités qui ont été appliquées en expérimentation.

Comme déjà décrit au point 4.5, les EPT supplémentaires ne concernent pas uniquement les temps de présence hors-murs avec les jeunes mais également les tâches administratives, la gestion de projets et les suivis collectifs que ce nouveau dispositif engendrera. En effet, les besoins en suivis ne cessent d'augmenter depuis quelques années en raison des situations vécues par les jeunes. Par le développement d'un dispositif d'activités d'animations hors-murs, ces besoins seront d'autant plus présents car il permettrait d'approcher davantage de jeunes, ainsi que l'identification et le repérage de leurs difficultés.

Les ressources humaines supplémentaires demandées sont pleinement adaptées aux besoins actuels. Sauf évolution majeure et imprévisible, elles garantiront la mise en œuvre durable du dispositif, sans qu'il ne soit nécessaire de solliciter d'autres renforts en personnel dans les cinq prochaines années.

9. Coût du dispositif d'animation socioculturelle hors-murs

Vous trouverez ci-après l'évaluation du coût total du dispositif :

Ressources humaines	1,2 EPT	CHF 160'000.-
Frais de fonctionnement	Frais de véhicule, équipements, etc.	CHF 12'000.-
Total	Charges sociales comprises (valeur 2025)	CHF 172'000.-

9.1 Participation financière des différents partenaires

Les animations au sein du CSRC

Concernant les interventions au sein du Cercle scolaire, la direction et la commission scolaire ont donné leur accord afin que le financement de 0,15 EPT soit intégré au budget annuel du Cercle. Ainsi, ces animations sur les pauses de midi seront financées selon la clé de répartition entre les élèves des deux communes, déjà établie par le Cercle scolaire régional Les Cerisiers.

Les animations hors-murs

Dans le cadre du développement du dispositif proposé, la commune de Cortaillod pourra bénéficier d'une prestation hors-murs avec une fréquence d'une intervention toutes les deux semaines sur leur territoire, soit une intervention sur quatre. Le Conseil général de Cortaillod a validé en date du 17 juin 2025 le financement de ces interventions, soit 0,26 EPT.

Charge résiduelle du projet d'animation hors-murs pour La Grande Béroche

La charge du dispositif hors-murs pour la commune de La Grande Béroche est la suivante :

Partenaires	EPT	Participation	Coût annuel supplémentaire brut estimé
CSRC	0,15	12,5%	CHF 21'500.-
Cortaillod	0,26	21,7%	CHF 37'324.-
La Grande Béroche	0,79	65,8%	CHF 113'176.-
Total	1,20	100%	CHF 172'000.-

9.2 Subventionnement cantonal et participations financières de différents partenaires

Les dispositifs d'animation hors-murs sont fortement encouragés par le Canton. À ce titre, des démarches ont été entreprises par le responsable du Kallo et la présidente de l'ACAJK auprès de la déléguée cantonale à la jeunesse. Ces échanges ont permis d'obtenir un signal positif de la part du Canton qui envisage de soutenir le dispositif à hauteur de 40% de son coût total de :

CHF 172'000.- (charges transversales comprises), soit un montant annuel de **CHF 68'800.-**

Cette subvention sera annuelle et peut être revue à la hausse puisqu'elle est liée à un pourcentage de frais effectifs.

Le solde à la charge de la commune pour les activités hors-murs serait donc le suivant :

Coût total du dispositif	CHF 172'000.-
./. Subventionnement cantonal envisagé	CHF 68'800.-
Solde à la charge des communes et du Cercle scolaire	CHF 103'200.-
./. Participation du CSRC (12,5%)	CHF 12'900.-
./. Participation de la commune de Cortaillod (21,7%)	CHF 22'394.-
Total à la charge de la commune de La Grande Béroche	CHF 67'906.-

10. Conclusion

Entre les communes de La Grande Béroche et de Cortaillod, la circonscription du centre d'animation socioculturelle de jeunesse s'étend sur plus de 45 km². Il est aujourd'hui indispensable que l'équipe du Kallo puisse être présente sur tout le territoire et soit en mesure de répondre au plus près des besoins des jeunes de la région. L'animation hors-murs constituerait une réponse à ce besoin et atténuerait le manque d'équité concernant l'accessibilité des jeunes aux prestations du centre.

La structure et l'équipe d'animation socioculturelle du Kallo sont bien identifiées et reconnues pour leur travail auprès de la jeunesse de la région. La mise en place d'un dispositif hors-murs offrirait donc un cadre de prévention et d'accompagnement adapté à la réalité des jeunes. Cet outil viserait à anticiper les risques et à apporter un soutien face aux défis et difficultés que les jeunes peuvent rencontrer au quotidien.

De plus, le Cercle scolaire régional Les Cerisiers et la commune de Cortaillod ont déjà confirmé leur participation financière à ce projet de développement lors de leurs séances respectives³.

La commission financière a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents le 25 août 2025.

Ce rapport a été travaillé par la commission enfance et jeunesse lors de sa séance du 21 août dernier. Des compléments ont été demandés et ajoutés pour celle du 24 septembre 2025 et le présent rapport a ainsi été accepté à la majorité des membres présents.

Au vu des avis des différentes commissions, le Conseil communal vous prie d'accepter l'augmentation des EPT pour l'équipe d'animation socioculturelle du Kallo afin que cette dernière puisse offrir aux jeunes des animations hors-murs sur tout le territoire communal, dans un souci de prévention et d'équité. Ce dispositif étant fortement encouragé de manière cantonale et par les autres partenaires, les coûts en sont par ailleurs fortement réduits.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 22 octobre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Hassan Assumani Frédy Nussbaum

Annexe : ment.

³ Séance du Conseil général de Cortaillod du 17 juin 2025



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire annuel de CHF 172'000.- pour le développement du projet d'animation socioculturelle hors-murs sur tout le territoire communal

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'art. 29 al. 5, lettre d) du règlement général de commune, du 11 décembre 2017 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 20 décembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 22 octobre 2025 ;

arrête :

Art. 1^{er} : ¹Un crédit budgétaire annuel de CHF 172'000.- est accordé au Conseil communal pour financer des prestations socioculturelles hors-murs fournies par le Kallo, la part relative aux charges salariales sera indexée selon les dispositions de notre règlement communal, les charges de biens service et marchandises seront quant à elles indexées selon l'IPC.

²Une subvention annuelle de 40% des frais effectifs sera prise en charge par le Canton de Neuchâtel.

³Après déduction de la subvention cantonale de 40%, le solde sera pris en charge à hauteur de 12,5% par le Cercle scolaire régional Les Cerisiers et de 21,7% par la commune de Cortaillod.

La charge résiduelle nette pour la commune est de 65,8% et se décompose comme suit :

Coût total du dispositif	CHF 172'000.-
./. Subvention cantonale de 40%	<u>CHF - 68'800.-</u>
Solde à répartir entre les trois partenaires	CHF 103'200.-
./. Participation du Cercle scolaire (CSRC) 12,5%	CHF - 12'900.-
./. Participation de la commune de Cortaillod 21,7%	<u>CHF - 22'394.-</u>
Montant net à la charge de la commune	CHF 67'906.-

Art. 2 : Les charges et les subventions seront comptabilisées dans la rubrique comptable « 5444 Local des jeunes ».

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation du personnel communal de 1,2 EPT pour le dicastère enfance et jeunesse.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 10 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Maëlle Petitpierre

Le secrétaire,
Jacques Reift

Le Kallo

Animation socioculturelle jeunesse



Centre d'animation socioculturelle de jeunesse

Missions

Le Kallo est le centre d'animation socioculturelle de jeunesse de La Grande Béroche et de Cortaillod. Ses prestations visent l'épanouissement et l'autonomisation des jeunes, ainsi que le renforcement du tissu social local.

Les buts poursuivis sont les suivants :

- Favoriser l'intégration sociale.
- Viser le développement de compétences.
- Encourager la participation et valoriser la citoyenneté.
- Mener des actions de promotion de la santé et de prévention.

Trois axes d'intervention permettent d'atteindre ces buts :

- Un accueil libre
- Un programme d'ateliers et d'activités à thème
- La réalisation de différents projets en lien avec les missions du Kallo



Accueil libre

Vivre-ensemble

Situé à Bevaix, au rez-de-chaussée de la Maison de Commune, l'accueil libre du Kallo est un espace ouvert aux jeunes selon le principe de libre adhésion (sans inscription préalable, ni temps de présence délimité).

Les jeunes peuvent y venir pour diverses raisons. Cet espace leur offre un environnement sain et sécurisant pour se retrouver entre pairs, échanger, s'exprimer et développer leurs compétences sociales. Les animateurs socioculturels sont présents lors de chaque ouverture et veillent à créer une atmosphère chaleureuse et inclusive, où chacune et chacun se sent respecté.e et écouté.e. Les professionnels du travail social sont disponibles et à l'écoute pour soutenir les jeunes dans leurs projets, les encourager à participer activement à la vie du lieu et renforcer leur autonomie. Les moments d'accueil sont également l'occasion de proposer des réflexions, de susciter le débat et de faire de la prévention.



Soutien et prévention

Grâce à la relation de confiance construite durant ces moments de vie, les animateurs peuvent être sollicités par les jeunes pour les aider à surmonter des difficultés dans leur vie sociale, scolaire ou familiale. Car ceux-ci ont également le rôle et les compétences de suivre les jeunes de manière individuelle. De plus, leur position privilégiée leur permet de repérer les éventuels comportements à risque et de mener des actions de prévention, tout en évitant une posture moralisatrice. Si nécessaire, les jeunes peuvent être ainsi dirigés vers les services spécialisés et adaptés à l'une ou l'autre des problématiques.



Programme d'ateliers et d'activités à thème

En parallèle à la prestation d'accueil libre où les jeunes peuvent prendre place et utiliser librement les équipements mis à leurs disposition, l'équipe d'animation met en place régulièrement des ateliers à thème selon les envies décelées chez les jeunes durant les temps d'accueil. Ces activités sont organisées, en principe, les mercredis après-midi (parallèlement à l'accueil libre) et durant les vacances scolaires des relâches, de printemps et d'automne. Elles peuvent avoir lieu dans nos locaux ou à l'extérieur et être encadrées par les animateurs eux-mêmes ou des monitrices et moniteurs extérieur.e.s plus expérimenté.e.s selon l'activité choisie. L'ACAJK prenant en charge les frais d'animation, toutes les activités sont soit gratuites, soit proposées à des prix modestes pour en permettre l'accès à toutes et à tous.

L'objectif est d'encourager les jeunes à utiliser de nouveaux moyens d'expression essentiels à leurs épanouissements et au renforcement de leur estime de soi. Les ateliers peuvent également cibler certains publics selon leur âge ou leur genre et d'autres jeunes que celles et ceux qui fréquentent l'accueil libre. De plus, ces animations permettent de rompre avec la routine des accueils libre et de proposer des activités de loisirs à celles et ceux qui ne partent pas en vacances.



Projets

Les projets sont la mise en œuvre d'objectifs clairement identifiés et en lien avec les missions du Kallo. Ceux-ci peuvent prendre différentes formes, la plupart naissant des attentes, besoins et envies décelés chez les jeunes grâce aux échanges et à la proximité entretenue au quotidien.

Les projets jeunesse mis en place par le Kallo sont pensés localement et mis sur pieds en faisant preuve de créativité et d'innovation. Ils permettent d'être en lien avec un public cible qui ne fréquente pas forcément les offres habituelles et des tranches d'âges moins touchées par le dispositif standard. Ils sont également l'occasion de travailler avec d'autres partenaires. Ces collaborations participent à créer des ponts et à renforcer le tissu social local et régional.

POCKET JOB

Ce projet permet de mettre en relation des jeunes de 13 à 17 ans qui souhaitent gagner un peu d'argent de poche, avec des habitants ayant besoin qu'on leur rende service à domicile. Il s'agit en général de petits travaux réalisables sans expérience particulière et très utiles lorsque les forces s'amenuisent ou lorsque l'emploi du temps ne permet pas de le faire soi-même.

Pour chaque relation de travail, un membre de l'équipe d'animation s'entretient au préalable avec les jeunes pour cerner leurs intérêts et définir leurs disponibilités, ainsi qu'avec les mandataires pour évaluer la tâche et s'assurer qu'elle soit réalisable par un jeune. Il s'agit de trouver pour chaque demande la personne qui convient. Une fois cette procédure effectuée, les jeunes, leurs parents et les mandataires se rencontrent par l'intermédiaire du Kallo qui leur fait signer un contrat en bonne et due forme. Ce contrat définit les engagements de chacun et les limites de la prestation. Les animateurs posent un cadre sécurisant pour que la prestation se déroule au mieux et s'assurent que tous les aspects légaux en matière de droit du travail soient respectés.

Pocket Job permet de renforcer l'autonomie des jeunes et de les familiariser avec le monde du travail, mais son but est également de renforcer les liens entre les habitants de différentes générations et de lutter ainsi contre certaines stigmatisations. Beaucoup de jeunes travaillent conjointement aux mandataires, ce qui permet des échanges qui vont au-delà de la relation de travail.

Depuis sa création, ce dispositif a permis à plus de 60 jeunes de La Grande Béroche et de Cortaillod de rendre régulièrement service à des habitants de leur village et ainsi de créer des liens intergénérationnels. C'est par ce type d'actions que le Kallo contribue au renforcement du tissu social local.



KALLO MOVE

En partenariat avec le l'Office de promotion de la santé et de la prévention, le Kallo promeut l'activité physique par le biais de son projet Kallo Move. Ce projet a pour mission de favoriser le développement moteur des jeunes à travers les neufs mouvements fondamentaux définis par le programme Jeunesse et Sport.

Les mouvements définis sont développés au travers d'activités sportives spécifiques, permettant aux jeunes de progresser de manière ludique et encadrée par des professionnels du domaine.

Ce programme se déploie sur trois ans, à raison de trois mois par année. Chaque session est gratuite et comprend deux heures d'activité permettant aux jeunes de développer leur motricité, leur coordination et leurs compétences physiques en adéquation avec le thème du mois.



LE KALLO

AUX CERISIERS



En 2025, un nouveau projet collaboratif a vu le jour entre le Kallo et le cercle scolaire des Cerisiers. A la demande de la direction, l'équipe d'animation est présente sur certains temps du midi afin de proposer des activités sportives et de loisirs aux élèves restant dans l'enceinte du collège pendant leur pause.

Les objectifs de ces interventions sont de :

- permettre aux jeunes de bénéficier d'un temps de pause récréatif et ressourçant.
- de favoriser les échanges, les activités collectives et lutter contre l'isolement.
- de mener une action de promotion de la santé en encourageant les jeunes à pratiquer une activité physique.
- de développer des synergies entre le cercle scolaire et le centre d'animation socioculturel visant le bien-être des élèves.

Une phase de test pour évaluer l'intérêt des jeunes a été mise en place en début d'année avec une présence hebdomadaire. Le résultat s'est avéré très positif avec une participation d'une trentaine de jeunes par période. Ce constat nous permet donc de confirmer la pertinence de ce projet et nous invite à la poursuite de ce partenariat.



Bénéfices de l'animation socioculturelle

Dans une société en pleine mutation qui touche aussi bien la famille que le monde du travail, l'adolescence est une période de transition de plus en plus longue et complexe. Certains jeunes fragilisés peuvent alors être exposés à un risque de rupture. C'est pourquoi, il est important que les autorités publiques portent une attention particulière à leurs adultes de demain.

Selon le rapport de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (Berne, mars 2024), les troubles de la santé mentale sont aujourd'hui le principal problème de santé chez les enfants et les jeunes.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire de s'en soucier et de les soutenir autant que possible.



Afin d'identifier leurs besoins et de les soutenir de manière adéquate, il est essentiel qu'une présence régulière de professionnels du travail social soit développée au plus près des jeunes. L'animation socioculturelle permet de remplir ce rôle et constitue un véritable outil au service des communes afin d'améliorer la vie de leurs citoyens. Il est donc de la responsabilité des autorités d'utiliser cet outil à bon escient et de le développer afin qu'il corresponde au mieux aux besoins de ses habitants.

Les animateurs bénéficient d'excellentes connaissances du public cible, ainsi que de compétences en médiation et prévention acquises pendant leurs années de pratique et d'expériences. Ce sont ces compétences qui permettront de répondre aux plus près des besoins des jeunes et de la population.



Le Kallo
Temple 1, 2022 Bevaix
info@kallo.ch
032 846 12 37